

Orsay, le 20 septembre 2006

Utilisation des équipements du SRM.

- Les équipements lourds, tels tours, fraiseuses ou postes à souder TIG, ne peuvent être utilisés que par les personnes habilitées par les responsables du service SRM, et uniquement sur les machines prévues par l'habilitation.
- Les équipements légers tels perceuses à colonnes et chalumeaux ne peuvent être utilisés que sous l'autorisation d'un des responsables ou d'une personne compétente de l'atelier.
- Dans tous les cas, les utilisateurs doivent :
 1. respecter les consignes de sécurité : vêtements adaptés, chaussures de sécurité, lunettes, masque, gants, cheveux attachés, utilisation correcte du matériel, etc.
 2. posséder leur petit matériel : réglet, pied à coulisse, forets, limes, pinceaux, électrodes de soudure...
 3. rendre le matériel propre et en bon état.

Utilisation des matériaux du SRM.

- Les débits doivent faire l'objet d'une demande au responsable matériaux de 9h à 11h. Un bon de matière première sera rempli.

Utilisation des outils du SRM.

- Les emprunts d'outils doivent être demandés aux responsables ou à une personne compétente de l'atelier et être notés sur le cahier de prêt. Ils seront rendus propres et en bon état, ou remplacés.

Laurent Vatrinet